

VU l'arrêté DIS n° 01-00385 du 28 novembre 2001 portant autorisation d'extension du SAVS pour personnes adultes handicapées de l'Association précitée à travers la création d'une troisième antenne à Guebwiller de 15 places ;

SUR proposition du Directeur Général des Services.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} -

L'Association "Les Papillons Blancs" dont le siège social est sis 69 rue Koechlin à MULHOUSE gère 3 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) pour personnes handicapées adultes.

Ces services intervenant en milieu ouvert exercent les missions définies aux articles L 123-2 et L 312-1-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Leurs zones d'intervention couvrent respectivement la ville de Colmar, le bassin de vie de Guebwiller, la ville de Mulhouse et les bassins de vie de Mulhouse Grand Est et Grand Ouest suivant la territorialité approuvée par le Conseil Général.

ARTICLE 2 -

L'arrêté DIS n° 99-00464 du 2 décembre 1999 relatif à l'autorisation de création d'un service de maintien à domicile (SAMAD) de 50 places à Turckheim est abrogé.

ARTICLE 3 -

Ces services sont habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Une convention précise les conditions de cette habilitation conformément à l'article L 313-8-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 4 -

Conformément aux dispositions de l'article 25, alinéa 4 de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'habilitation précitée est accordée pour une durée de quinze ans à compter de la notification de la décision.

Le renouvellement total ou partiel est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée au deuxième alinéa de l'article L 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

REÇU A LA PRÉFECTURE

26 OCT. 2004

ARTICLE 5 -

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint Chargé du Pôle Solidarité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président de l'Association "Les Papillons Blancs" sise à MULHOUSE et inséré dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le Président de l'Etat	26 OCT. 2004
	Publication - notification le	28 OCT. 2004



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Pour le Président, par délégation
Le Directeur Général Adjoint
chargé du Pôle Solidarité



Philippe JAMET

Pour copie conforme
COLMAR, le 29 OCT. 2004
Pour le Président par délégation

Le Directeur
Pour le Directeur
Le Chef de Service



Sophie DINTINGER